

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Cyr Sous Dourdan, se sont réunis à 11 heures à la salle « La Rémarde », Rue de Bandeville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 février 2021 conformément à l'article L.212.10 du Code Général des collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

L'ANTON Evelyne, BLASUTIG Vanessa, FONSECA Antonio, THIEBAUD Tammy, BARRES Martine, DUBY Guillaume, DOLLEY Françoise, COLOT Geneviève, VIGNE Eric, DESOUTER Alain, COLLETTE Christopher, BARRILLIE William, LIRZIN Cécile

ETAIT ABSENT :

BORDES Florian

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. DUBY Guillaume est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 12 décembre 2020

Le compte rendu du 12 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention DSIL 2021 (délibération n°2021-01)

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation du système de chauffage de la garderie s'élève à 11 700 € HT et la remise au norme des armoires électriques s'élève à 8 625,95 € HT, qu'ils sont susceptibles de bénéficier de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DSIL.

3. Demande de subvention DETR 2021 (délibération n°2021-02°)

Monsieur le Maire expose que le projet d'installation d'un columbarium et l'aménagement d'un parking au cimetière et dont le coût prévisionnel s'élève à 21 161 € HT est susceptible de bénéficier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR.

4. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ACADEMIE DE VERSAILLES POUR LE PLAN ECOLE NUMERIQUE (délibération n°2021-03)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de plan numérique pour les écoles a été accordé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Académie.

5. TRAVAUX DE LA FERME

Il a été fait un point sur l'avancement des travaux de la Ferme, et sur la fin des travaux.

6. ANIMATIONS

Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, les inter-villages ainsi que la fête de la peinture sont reporté en 2022.

7. FRAIS DE LA JOURNEE DE TESTS COVID

La Commune ayant dû engager des frais non prévus pour cette journée de tests sollicite une aide financière à la Région Ile de France.

Le Maire.

J.Pierre MOULIN.